

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1860.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1861 ⁽¹⁾.

ARTICLES AMENDÉS ⁽²⁾ PAR LA CHAMBRE, AU PREMIER VOTE.

	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.
ART. 5. — Fournitures de bureau, impressions, achat et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses ⁽³⁾ et souscription au BULLETIN ADMINISTRATIF DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR . . . fr.	44,460 »	2,000 »
ART. 48. — Tir national	25,000 »	»
<i>Frais de concours et d'expériences pour arrêter un type d'arme de guerre uniforme, à indiquer aux sociétés de tir et aux compagnies spéciales de la garde civique, avec faculté de transfert au § 1^{er}, si le crédit n'est pas absorbé par les frais de concours et d'expériences.</i>	»	10,000 »
ART. 59. — Enseignement professionnel de l'agriculture et de l'horticulture; traitements de disponibilité fr.	98,000 »	3,000 »

(1) Budget, n^o 97, }
Rapport, n^o 159, } session de 1859-1860.

Renseignements sur l'augmentation du crédit de l'article 68, n^o 17.

Amendement (art. 48^{bis}), n^o 20.

Rapport sur des amendements de M. le Ministre de l'Intérieur, n^o 24.

Rapport sur l'article 48^{bis}, n^o 25.

(2) Les amendements sont imprimés en caractères *italiques*.

(3) *Loyer d'une succursale de l'hôtel des bureaux*: mots supprimés.

	CHARGES ordinaires et per- manentes.		CHARGES extraordinaires et temporaires.
	—		—
ART. 65. — Encouragements pour l'amélioration de la voirie vicinale	980,000	»	»
Indemnités aux commissaires voyers	20,000	»	»
ART. 68. — Enseignement industriel	89,000	»	»
ART. 70. — Subsidés aux ateliers d'apprentissage et écoles manufactures; distribution de métiers, etc.	»		54,000
ART. 71. — Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes	13,500	»	»
ART. 79. — Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État	639,990	»	»
<i>Dépenses pour subvenir à l'augmentation des pen- sions à accorder aux professeurs de l'enseignement supérieur qui étaient en fonctions avant le 21 juillet 1844 et qui sont déclarés émérites, en exécution des articles 83, 84 et 85 de l'arrêté du 25 septembre 1846.</i>	»		500
ART. 92. — Subsidés à des établissements com- munaux ou provinciaux d'instruction moyenne	109,375	»	»
ART. 99. — Traitements de disponibilité pour des professeurs des écoles normales de l'État	»		5,970
ART. 102. — Subsidés et encouragements; sous- criptions, voyages et missions littéraires, scienti- fiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; sociétés littéraires et scientifiques; dépenses diverses; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sub- sidés aux dames veuves <i>Denis Sotiau</i> , Van Ryswyck, Vankerckhove et Gaucet; subsidés à des élèves de l'enseignement supérieur libre; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 25 novembre 1859; publi- cations des <i>CHRONIQUES BELGES INÉDITES</i> ; table chro- nologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication de documents rapportés d'Es- pagne; exécution d'une description géographique et historique du royaume de Belgique; <i>bureau de paléo- graphie</i>	92,900	»	12,400

	CHARGES ordinaires et per- manentes.		CHARGES extraordinaires et temporaires.
	—		—
ART. 112. — Archives du royaume ⁽¹⁾ ; personnel.	35,650	»	1,800
ART. 113. — Archives du royaume; matériel; <i>atelier de reliure pour la restauration des docu- ments.</i>	4,700	»	1,000
ART. 115. — Frais de publication des INVENTAIRES DES ARCHIVES; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de docu- ments concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux pro- vinces, aux communes, aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. Recouvre- ment d'archives restées au pouvoir du gouverne- ment autrichien; frais de classement, de copie et de transport, etc	5,800	»	7,000
ART. 121. — Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province de Brabant et de la ville de Bruxelles, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel	55,340	»	»
<i>Premier tiers de la part du Gouvernement dans les frais d'acquisition d'un orgue</i>	»		15,000
ART. 127. — Entretien du monument de la place des Martyrs, des jardins et des arbustes; salaire des gardiens. — Frais de surveillance et d'entretien de la colonne du Congrès. — Traitement du personnel préposé à la surveillance et à l'entretien du palais de la rue Ducale. — <i>Frais d'entretien des locaux du palais de la rue Ducale; frais de surveillance du musée moderne à établir audit palais; frais relatifs au jardin (salaire du jardinier et entretien du jar- din); chauffage des locaux habités par les con- cierges</i>	8,680	»	»

(¹) Bureau de paléographie : mots supprimés.